

Formulaire type B**ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL
DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT****CONFIRMATION OU RETRAIT D'UN REFUS PROVISOIRE**

Déclaration envoyée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle (OMPI)

Conformément à la règle 17.5) du règlement d'exécution commun à l' Arrangement et
au Protocole de Madrid

I.	Office qui envoie la déclaration: Ministère de l' Economie et de Commerce Direction de la Propriété Industrielle et Commerciale Adresse : Damas - Roukin al-Din Ibn al Nafis République Arabe Syrienne
II.	Numéro de l'enregistrement international : / 625152/
III.	Nom du titulaire de l'enregistrement international : GADO S.à.r.l.
IV.	<input checked="" type="checkbox"/> La notification est envoyée conformément à la règle 17.5)a) ¹ <input type="checkbox"/> La notification est envoyée conformément à la règle 17.5)b) ²
V.	<input type="checkbox"/> La protection de la marque est refusée pour tous les produits et/ou services <input type="checkbox"/> La protection de la marque est accordée pour tous les produits et/ou services <input checked="" type="checkbox"/> La protection de la marque est accordée pour tous les produits et/ou services suivants ³ : Follow sheet2
VI.	Date de la déclaration : 12/6/2007
VII.	Signature ou sceau officiel de l'office qui envoie la déclaration :  Directeur de d.c.i.p. Mohamad Salim Al-Atallah 

1 Une déclaration en vertu de la règle 17.5)a) est envoyée une fois que TOUTES LES PROCÉDURES DEVANT L'OFFICE sont achevées.

2 Une déclaration en vertu de la règle 17.5)b) est une déclaration qui concerne une NOUVELLE DECISION ayant une incidence sur la protection de la marque , POSTERIEURE à l'envoi d'une déclaration faite conformément à la règle 17.5)a).

3 TOUS les produits et/ou services pour lesquels la protection est accordée, Y COMPRIS ceux qui n'étaient pas concernés par le refus provisoire, doivent être indiqués ici. Lorsque tous les produits ou services classés dans une classe donnée sont acceptés, SEUL LE NUMERO de cette classe doit être indiqué.

TAREK ALSALAM

Sheet 2. (Numéro de l'enregistrement international : / 625152/)

XII. Dispositions essentielles correspondantes de la loi applicable :

- 3- Produits pour blanchir; adoucissants; savons; préparations pour le blanchiment et autres substances pour le blanchissage; préparations pour nettoyer, lustrer, dégraisser, décaper et poncer; articles de parfumerie; parfums; huiles essentielle; lotions pour les cheveux.**
- 9- Lunettes.**
- 14 - Or, argent, platine, métaux précieux et leurs alliages; articles en métaux précieux et leurs alliages; diamants; brillants; pierres précieuses; articles de joaillerie; bijoux, montres-bracelets; montres; chronomètres; articles de bijouterie; étuis et autres articles d'emballage pour montres et bijoux.**
- 18- Sacs, sacs à main; valises; portefeuilles; porte-monnaie; cartables; porte-documents; sacs à main pour hommes; malles; peaux; articles en peau; cuir et articles en cuir; imitations en peau et cuir et articles fabriqués en ces matières; parasols; parapluies; cannes; harnais et autres articles de sellerie.**
- 25- Robes en peau; vêtements pour hommes, femmes et enfants; chemises; chemisiers; jupes; jaquettes; pantalons; shorts; maillots de corps; tricot; pyjamas; chaussettes; maillots; corsages; porte-jarretelles; slips; combinaisons; pantoufles; chaussures; chapeaux; cache-col; foulards; cravates; imperméables; pardessus; manteaux; costumes de bain; combinaisons de sport; anoraks; pantalons de ski; ceintures.**

TAREK ALSALAM